



KPMG AUDIT IS SAS
Tour EQHO|2 Avenue
Gambetta|CS 60055|92066 Paris
La Défense Cedex



GRANT THORNTON
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
France

SRP GROUPE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

SRP GROUPE

1, rue des Blés - 93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

KPMG Audit IS, société de commissaires aux comptes rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société par actions simplifiée
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
Capital social : 200 000 €
512 802 653 RCS Nanterre

GRANT THORNTON

Société par actions simplifiée
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Siège social : 29 rue du pont
92200 Neuilly-sur-Seine
632 013 843 RCS Nanterre



KPMG AUDIT IS SAS
Tour EQHO|2 Avenue
Gambetta|CS 60055|92066 Paris
La Défense Cedex



GRANT THORNTON
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
France

SRP GROUPE

1, rue des Blés - 93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société SRP GROUPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SRP GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Evaluation des goodwill et des marques Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill et des marques. Ces goodwill, d'une valeur comptable de 129,9 millions d'euros au 31 décembre 2023, correspondent à l'écart entre la juste valeur de la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs et passifs acquis, et ont été alloués à la seule unité génératrice de trésorerie identifiée par le Groupe (UGT). Les marques, d'un montant de 36,2m€, ont été reconnues dans le cadre des exercices d'allocation des prix d'acquisition et sont également allouées à cette UGT et testées selon la même approche.	Nos travaux ont consisté à : • prendre connaissance des modalités de mise en œuvre du test de dépréciation réalisé par la direction ; • examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur ; • analyser le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie portant sur une période de 5 ans et établies par la direction, au regard de notre connaissance de l'environnement économique dans lequel évolue le groupe ; • apprécier la cohérence du taux de croissance à long terme et du taux d'actualisation appliqués avec les analyses de marché, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation ;

Toute évolution défavorable des rendements attendus de l'activité de SRP GROUPE est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul. En conséquence, la direction s'assure lors de chaque clôture annuelle, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill et des marques n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont présentés dans la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés. La détermination de la valeur recouvrable des goodwill et des marques repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des taux de croissance et de rentabilité retenus pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill et des marques comme un point clé de l'audit.	• étudier les analyses de sensibilité effectuées par le groupe et effectuer nos propres analyses de sensibilité sur les hypothèses clés (marge opérationnelle et taux d'actualisation) pour apprécier les impacts éventuels sur les conclusions des tests de dépréciation ; • apprécier le caractère approprié de l'information financière fournie dans la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.
Evaluation des stocks Les stocks figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2023 pour un montant net de 89,9 millions d'euros. Comme indiqué dans la note 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés, les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur estimée de réalisation. Le coût de ces stocks comprend les coûts d'acquisition des stocks, les coûts d'approche, mais également les escomptes, remises, rabais et ristournes obtenus des fournisseurs.	Concernant le coût des stocks, nos travaux ont consisté à : • prendre connaissance des modalités de détermination du coût d'entrée des stocks de marchandises ; • corroborer, sur la base d'un échantillon, le coût des stocks de marchandises avec les factures d'achat ; • corroborer la cohérence des coûts d'approche incorporés dans la valeur des stocks avec la méthodologie de

Une dépréciation est comptabilisée sur la base d'une analyse de l'ancienneté, de la nature et de la rotation du stock afin de prendre en compte la perte de valeur y afférant si la valeur de réalisation estimée est inférieure à la valeur comptable. La valeur de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité et en tenant compte des différents canaux de distribution du groupe. Au regard du poids des stocks au bilan consolidé, il existe un risque que la valeur nette de réalisation de certains articles soit inférieure à leur valeur comptable et donc un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point-clé de l'audit.	détermination de ces coûts et les rapprocher de leurs bases de calcul comptables. En ce qui concerne la dépréciation des stocks, nos travaux ont consisté à : • apprécier la pertinence des règles de dépréciation des stocks ; • prendre connaissance des modalités d'identification des articles anciens et à rotation lente et de détermination de leur valeur nette de réalisation ; • apprécier l'estimation de la valeur nette de réalisation des articles anciens et à rotation lente sur la base d'une analyse rétrospective de la rentabilité des ventes de stocks comparables et en prenant en compte les différents canaux de distribution propres au groupe SRP.
Reconnaissance du chiffre d'affaires (séparation des exercices) Le chiffre d'affaires à reconnaître en revenu provient de différentes applications de gestion qui enregistrent les flux sur la base des transactions effectuées par les clients sur les sites internet du Groupe. Les revenus provenant de la vente de marchandises (ventes effectuées sur une base ferme ou sur une base conditionnelle) sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les marchandises sont livrées et que par conséquent le client obtient le contrôle des biens et services achetés comme indiqué dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés. SRP GROUPE réalise à la clôture un retraitement visant à prendre en compte le délai entre les transactions reflétées sur le site internet et la date d'obtention du contrôle des biens et services par les clients. Au regard de l'impact de ce retraitement, il existe un risque d'erreur que nous avons considéré comme un point-clé de l'audit.	Nos travaux ont consisté à : • prendre connaissance des modalités de mise en œuvre des travaux relatifs à la séparation des exercices réalisés par la direction ; • examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur ; • évaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société ; • vérifier la validité des données utilisées dans les calculs en les confrontant notamment aux données issues des applications de gestion en impliquant notamment nos spécialistes en système d'information.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du conseil d'administration. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SRP GROUPE par l'assemblée générale du 5 août 2010 pour le cabinet KPMG AUDIT IS SAS et du 26 mai 2023 pour le cabinet GRANT THORNTON.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG AUDIT IS SAS était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption soit la 9^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet GRANT THORNTON dans la 1^{ère} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.



Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 23 avril 2024
KPMG AUDIT IS SAS

Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2024
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Jérôme Lo Iacono
Associé

Alexandre Mikhail
Associé

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DÉCEMBRE 2023**

showroomprive•com

Sommaire

1. Etats Financiers.....	4
1.1. Etat du résultat net	4
1.2. Etat des autres éléments du résultat global.....	4
1.3. Etat de la situation financière	5
1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidés	6
1.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	7
2. INFORMATIONS SUR LE GROUPE, LE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, LES MODALITES DE CONSOLIDATION ET LES METHODES ET REGLES D’EVALUATION	8
2.1. Le Groupe	8
2.2. Faits marquants de l’exercice.....	8
2.3. Organigramme	9
2.4. Référentiel comptable	9
2.5. Modalités de consolidation.....	10
2.6. Base d’évaluation	11
2.7. Monnaie de présentation et transactions libellées en devises.....	11
2.8. Recours à des estimations et aux jugements	11
2.9. Principes comptables et méthodes d’évaluation.....	11
2.10. Prise en compte des risques relatifs au changement climatique.....	12
3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	12
3.1. Périmètre à la clôture de l’exercice	12
3.2. Evolution du périmètre au cours de l’exercice	12
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	12
4.1. EBITDA.....	14
4.2. Informations par zone géographique	15
4.3. Charges opérationnelles courantes par nature	16
4.4. Autres produits et charges opérationnels non-courants et coût des paiements en actions.....	17
4.5. Impôts sur le bénéfice	17
5. NOTES SUR LE BILAN.....	20
5.1. Goodwill	20
5.2. Autres immobilisations incorporelles	22
5.3. Immobilisations corporelles.....	24
5.4. Autres actifs financiers	26
5.5. Stocks	27
5.6. Clients, avances et acomptes versés.....	28
Erreur ! Signet non défini.	
5.7. Ventilation des actifs financiers courants et non courants par échéance	28
5.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie	29
5.9. Engagements envers le personnel	29
5.10. Provisions	31
5.11. Impôts différés	32
5.12. Emprunts et dettes financières	33
5.13. Ventilation des passifs courants et non courants par échéance.....	34
5.14. Définition des classes d’actifs et de passifs financiers par catégorie comptable	35
5.15. Plans d’options de souscription d’actions.....	35
5.16. Plans d’attributions gratuites d’actions	37
5.17. Résultat par action	38
5.18. Analyse de la variation du besoin en fonds de roulement	39
6. EXPOSITION DU GROUPE AUX RISQUES FINANCIERS.....	39

6.1.	Risque de marché.....	39
6.1.1.	Risque de change.....	39
6.1.2.	Risque de taux d'intérêt	40
6.2.	Risque de liquidité.....	40
6.3.	Risque de crédit	40
7.	PARTIES LIEES	41
7.1.	Parties liées ayant un contrôle sur le Groupe	41
7.2.	Autres parties liées.....	41
8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	42
8.1.	Engagements reçus.....	42
8.2.	Engagements donnésLEs e	42
9.	Honoraires D'AUDIT DU GROUPE	42
10.	Effectif fin de période	42
11.	Evènements postérieurs à la clôture.....	42

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Etat du résultat net

en K€	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires	4.1	677 164	657 369
Coût des ventes		- 418 317	- 412 669
Marge brute		258 847	244 699
Marge brute en % du CA		38,2%	37,2%
Marketing		- 27 721	- 24 755
Logistique & traitement des commandes		- 152 029	- 153 517
Frais généraux et administratifs		- 70 956	- 62 202
Résultat opérationnel courant		8 140	4 226
Coûts des paiements en actions		- 1 519	- 708
Autres produits et charges opérationnels	4.4	- 5 439	- 1 801
Résultat opérationnel		1 182	1 718
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-	-
Coût de l'endettement financier brut		- 1 903	- 999
Coût de l'endettement financier		- 1 903	- 999
Autres produits et charges financiers		1 710	- 31
Résultat avant impôts		989	688
Impôts sur les bénéfices	4.5	- 497	- 369
Résultat net		492	319
Part attribuable aux actionnaires de l'entité consolidante		492	319
Part attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle		-	-
Résultat par action (en €)			
Résultat net par action		0,004	0,003
Résultat net dilué par action		0,004	0,003

1.2. Etat des autres éléments du résultat global

en K€	2023	2022
Résultat net	492	319
Ecart actuariel relatif aux avantages de personnel postérieurs à l'emploi	- 106	116
Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net	- 106	116
Ecart de conversion	- 11	- 26
Total des éléments recyclables ultérieurement en résultat net	- 11	- 26
Résultat global	374	409

Les impacts liés aux écarts présentés ci-dessus sont nets d'impôts différés (charge d'impôt égale à 29 milliers d'euros).

1.3. Etat de la situation financière

en K€	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Goodwill	5.1	129 912	129 912
Autres Immobilisations incorporelles	5.2	53 184	54 274
Immobilisations corporelles	5.3	24 729	33 225
Autres actifs financiers	5.4	3 429	3 018
Impôts différés	5.11	3 232	3 352
Total des actifs non-courants		214 485	223 781
Stocks et en-cours	5.5	89 921	78 741
Clients, avances et acomptes versés	5.6	25 546	20 235
Créances d'impôt		668	3 248
Autres actifs courants	5.7	31 730	38 981
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	70 574	83 477
Total des actifs courants		218 439	224 682
Total des actifs		432 924	448 463
Capital		4 756	4 756
Primes liées au capital		217 797	217 797
Actions propres		- 6 303	- 5 857
Autres réserves		- 13 935	- 15 520
Résultat net		492	319
Total Capitaux propres, part du groupe		202 807	201 495
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Total des capitaux propres	1.5	202 807	201 495
Emprunts et dettes financières	5.12	26 692	42 801
Avantages du personnel	5.9	874	621
Autres provisions	5.10	388	123
Impôts différés		-	-
Total des passifs non courants		27 954	43 545
Emprunts et concours bancaires	5.12	15 656	15 153
Provisions	5.10	1 953	3 673
Fournisseurs		136 020	143 871
Dettes d'impôt		120	19
Autres passifs courants	5.13	48 414	40 707
Total des passifs courants		202 162	203 423
Total des passifs non-courants & courants		230 116	246 969
Total des passifs et capitaux propres		432 924	448 463

1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidés

en K€	2023	2022
Résultat net	492	319
Elim. des provisions et amortissements ⁽¹⁾	14 290	14 534
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	- 141	-
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	631	469
Elim. des autres éléments financiers	- 1 710	-
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	1 519	735
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	15 081	16 057
Elim. de la charge (produit) d'impôt	497	369
Elim. du coût de l'endettement financier	1 900	999
Incidence de la variation du BFR	- 9 374	5 720
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôt	8 104	23 145
Impôts payés (remboursement d'acompte)	2 339	- 4 776
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	10 443	18 369
Incidence des variations de périmètre	-	- 6 498
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 9 020	- 8 865
Acquisition (cession) d'actifs financiers	- 100	-
Variation des prêts et avances consentis	- 310	- 869
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	242	59
Autres flux liés aux opérations d'investissement	1 710	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 7 478	- 16 173
Cession (acquisition) nette d'actions propres	- 446	- 4 134
Remboursement d'emprunts et dettes locatives ⁽²⁾	- 13 519	- 13 137
Intérêts financiers nets versés	- 1 901	- 964
Autres flux liés aux opérations de financement	1	22
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	- 15 865	- 18 214
Incidence de la variation des taux de change	- 4	- 56
Variation de la trésorerie	- 12 903	- 16 074
Trésorerie d'ouverture	83 477	99 551
Trésorerie de clôture	70 574	83 477

(1) En 2023, 3 millions d'euros liés à l'amortissement du droit d'utilisation des actifs immobiliers en application d'IFRS 16 (3 millions d'euros en 2022).

(2) La ligne « Remboursement d'emprunts » contient principalement le remboursement d'emprunts bancaires à hauteur de 10 millions d'euros et le remboursement de la dette locative en application d'IFRS 16 pour 3 millions d'euros.

La position de trésorerie de clôture est détaillée dans la note 5.8.

1.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en K€

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves Groupe		Résultats accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
				Autres éléments du résultat global	Autres réserves				
Situation au 01.01.2022	4 742	217 811	- 1 723	3	11 281	- 26 992	205 121		205 121
Résultat net						319	319		319
Ecart actuariel relatif aux avantages de personnel postérieurs à l'emploi				116			116		116
Ecarts de conversion				-26			- 26		- 26
Résultat global				90		319	409		409
Augmentation de capital	14	- 14					-		-
Mouvements sur actions propres			- 4 134				- 4 134		- 4 134
AGA* et charges de stocks-options					826		826		826
Autres variations					-727		- 727		- 727
Situation au 31.12.2022	4 756	217 797	- 5 857	93	11 380	- 26 673	201 495		201 495
Situation au 01.01.2023	4 756	217 797	- 5 857	93	11 380	- 26 673	201 495		201 495
Résultat net						492	492		492
Ecart actuariel relatif aux avantages de personnel postérieurs à l'emploi				-106			- 106		- 106
Ecarts de conversion				-11			- 11		- 11
Résultat global	-	-	-	-118	-	492	373		373
Augmentation de capital							-		-
Mouvements sur actions propres			- 446				- 446		- 446
AGA* et charges de stocks-options					1388		1 388		1 388
Autres variations					-3		- 3		- 3
Situation au 31.12.2023	4 756	217 797	- 6 303	- 25	12 765	- 26 181	202 807	-	202 807

(*) AGA = Attributions gratuites d'actions

Au 31 décembre 2023, le capital social de la société SRP Groupe S.A. était constitué de 118 902 909 actions de valeur nominale de 0,04 euros (118 902 909 actions de la même valeur nominale au 31 décembre 2022).

2. INFORMATIONS SUR LE GROUPE, LE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, LES MODALITES DE CONSOLIDATION ET LES METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Le Groupe

SRP Groupe S.A. est une société ayant son siège social en France à Saint Denis (93210), ZAC Montjoie, 1 Rue des Blés. SRP Groupe S.A. est la société mère du groupe Showroomprivé (l'ensemble désigné dans ce rapport comme « le Groupe ») dont l'activité principale est dédiée à la vente d'articles sur Internet.

Les actions de SRP Groupe S.A. sont cotées sur le marché réglementé Euronext à Paris depuis 2015.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 du Groupe comprennent les comptes de la société mère et de ses filiales (cf. note 3.1). L'exercice clos au 31 décembre 2023 couvre une période de 12 mois.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de SRP Groupe S.A. lors de sa réunion du 14 mars 2024 et seront soumis pour approbation à l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 juin 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

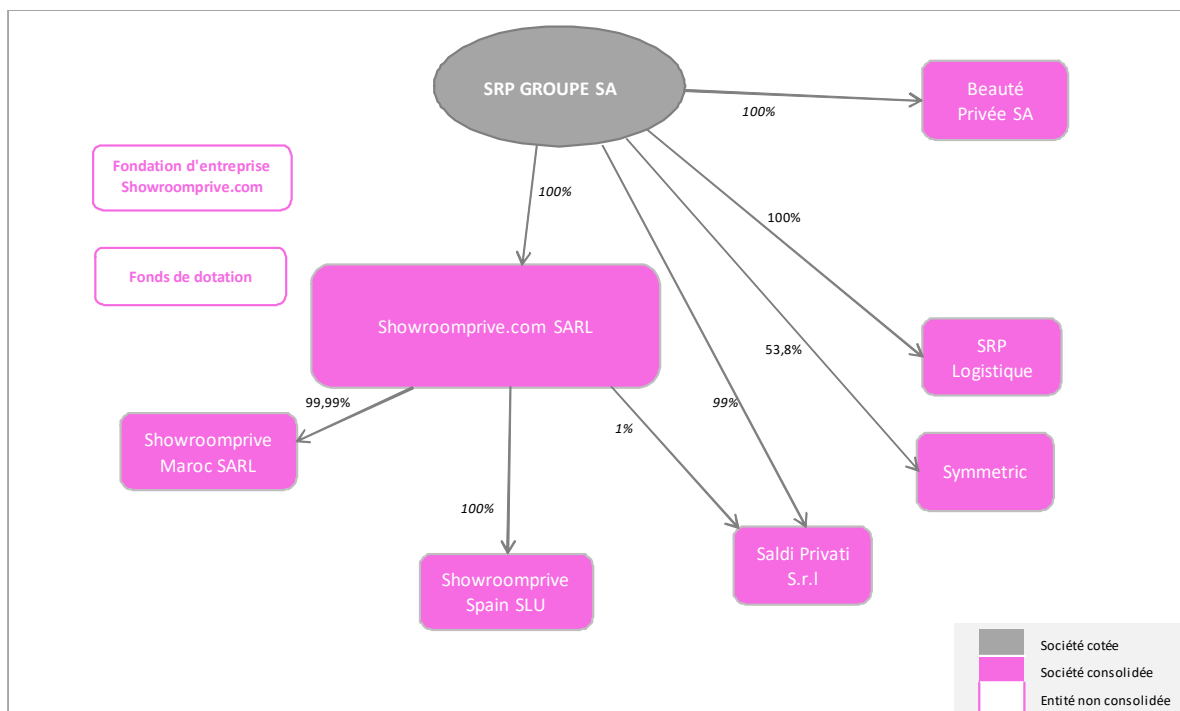
2.2. Faits marquants de l'exercice

Réorganisation logistique

Dans le cadre de la rationalisation de son réseau logistique visant à réduire le nombre d'entrepôts, le Groupe est sorti de façon anticipée d'un de ses sites logistiques. Cela s'est traduit par le versement d'une indemnité de -1,5 million d'euros.

2.3. Organigramme

L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2023 est le suivant :



2.4. Référentiel comptable

Déclaration de conformité et référentiel IFRS utilisé

Les états financiers consolidés 2023 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne : <http://www.efrag.org/Endorsement>.

À la date de clôture, il n'existe pas de différence entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire sur l'exercice présenté.

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers évalués à la juste valeur ou au coût amorti tel qu'indiqué dans les conventions comptables ci-dessous. Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des normes décrites ci-dessous, effectives depuis le 1er janvier 2023.

Les données financières sont présentées en milliers d'euros. Les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf mention contraire. De façon générale, les valeurs présentées dans les états financiers consolidés sont arrondies à l'unité la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur

a) *Nouvelles normes, amendements aux normes existantes et interprétations en vigueur d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2023*

Adoptés par l'Union Européenne :

- Amendements IAS 1 – Présentation des états Financiers – Informations à fournir sur les méthodes comptables. Cet amendement n’a pas eu d’incidence significative sur les informations fournies par le Groupe dans ses annexes aux comptes consolidés ;
- Amendements IAS 8 – Définition des estimations comptables. Cet amendement n’a pas eu d’impact sur les compets du Groupe ;
- Amendements à IAS 12 : Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d’une transaction unique.
- Amendement IAS 12 – Réforme fiscale Internationale – Règles du deuxième pilier du modèle. Sur la base des analyses préliminaires et aux vues des réglementations des pays dans lesquels le Groupe est implanté, les conséquences financières devraient être quasi nulles si l’évolution du chiffre d’affaires du périmètre actuel amenait le Groupe à entrer dans le champ d’application de cette réforme ;
- Amendements à l’IFRS 17 : Application initiale de IFRS 17 et IFRS 9 – Informations comparatives. Le Groupe n’est pas soumis aux dispositions de la nouvelle norme IFRS 17 traitant des modalités de comptabilisation et d’évaluation des contrats d’assurance

b) Nouvelles normes, amendements aux normes existantes et interprétations en vigueur applicables dans le futur, non appliquées par anticipation par le Groupe

Amendements IAS 1 – Présentation des états Financiers – Classification des dettes courantes et non courantes ; applicable au 1er janvier 2024. **Non encore adoptés par l’Union Européenne :**

- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 – Information sur le risque de concentration en faisant référence aux accords de financement des fournisseurs ;
- Amendements à IAS 21 – Absences de convertibilité.

Ces deux amendements seront applicables respectivement aux exercices ouverts au 1er janvier 2024 et 2025.

Adoptés par l’Union Européenne :

Amendements IFRS 16 – Contrats de location - Obligation locative découlant d’une cession-bail, applicable au 1^{er} janvier 2024.

Sur la base des analyses préliminaires réalisées par le Groupe, la mise en œuvre des différents amendements ci-avant ne devraient pas avoir d’impact significatif dans les comptes du Groupe ni sur les informations fournies dans les notes annexes.

2.5. Modalités de consolidation

Filiales

Le Groupe applique la norme IFRS 10, « Etats financiers consolidés ». Cette norme présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité.

Par définition au sens de la norme, un investisseur contrôle une entité faisant l’objet d’un investissement lorsqu’il est exposé ou qu’il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l’entité faisant l’objet d’un investissement et qu’il a la capacité d’influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu’il détient sur celle-ci.

Pour apprécier le contrôle, le Groupe tient compte des droits de vote substantiels, c’est-à-dire actuellement exerçables ou exerçables au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes seront prises.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu’à la date à laquelle le contrôle cesse.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les méthodes comptables des filiales sont homogénéisées et alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les sociétés consolidées par le Groupe ont établi leurs comptes aux 31 décembre 2023 et 2022 selon les principes comptables appliqués par le Groupe, depuis leur date d'entrée dans le périmètre.

Le périmètre de consolidation est détaillé en Note 3 « Périmètre » ci-après.

2.6. Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs qui sont évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS.

Les catégories concernées sont :

- Les passifs, résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- Les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur.

2.7. Monnaie de présentation et transactions libellées en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de SRP Groupe, et la monnaie de présentation du Groupe.

Les produits, charges, créances ou dettes issus de transactions libellées en devises étrangères sont converties en euros à la date de transaction.

Les créances ou dettes libellées en devises existantes à la clôture sont converties au taux de change de fin d'exercice. Les différences de conversion résultant de l'application des différents taux de change sont enregistrées au compte de résultat de la période et présentées en résultat opérationnel ou en résultat financier selon la nature de la transaction sous-jacente.

2.8. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui pourraient avoir un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et charges, notamment pour les éléments suivants :

- l'évaluation des immobilisations corporelles, incorporelles et goodwill (cf. note 5.1) ;
- l'évaluation des charges liées aux paiements fondés sur les actions (cf. note 5.16)
- l'évaluation des actifs incorporels dans le cadre des regroupements d'entreprises (cf. note 5.1)
- l'évaluation de la valeur recouvrable des impôts différés actifs (cf. note 5.11)
- l'évaluation des passifs financiers au titre des engagements d'achat de participations donnés aux intérêts de donnant le contrôle de certaines filiales (cf. note 5.12)

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ces hypothèses qui sous-entendent les principales estimations et jugements sont décrites dans les notes annexes de ces états financiers.

2.9. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les principes et méthodes comptables sont décrits directement dans les sections 4 (notes relatives au compte de résultat) et 5 (notes relatives au bilan).

2.10. Prise en compte des risques relatifs au changement climatique

A la date d'arrêté des comptes, l'exposition du Groupe aux risques du changement climatique est non significative et ne présente pas d'impacts de nature à affecter les comptes consolidés.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1. Périmètre à la clôture de l'exercice

Les entités suivantes font partie du périmètre de consolidation à la date de clôture :

Entité juridique	Pays	Méthode de conso.	2023		2022	
			Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
SRP Groupe	France	C	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Showroomprivé.com S.à r.l.	France	C	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SRP Logistique S.à r.l.	France	C	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Beauté Privée SAS	France	C	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Beauté Privée Espana, S.L.U. *	Espagne	NC	0,00%	0,00%	100,00 %	100,00 %
SRP Spain	Espagne	C	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Saldi Privati S.r.l.	Italie	C	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ABC Sourcing SAS *	France	NC	0,00%	0,00%	100,00 %	100,00 %
SRP Maroc	Maroc	C	99,99 %	100,00 %	99,99 %	100,00 %
Symmetric	France	C	53,80 %	100,00 %	52,31 %	100,00 %

* cf. note 3.2

C = Consolidée

NC = Non Intégrée

3.2. Evolution du périmètre au cours de l'exercice

La filiale ABC Sourcing a été dissoute et a fait l'objet d'une fusion simplifiée dans l'entité Showroomprivé.com avec effet au 30 juin 2023, la date d'effet fiscal et comptable ayant été rétroactivement fixée au 1er janvier 2023. Cette restructuration interne n'a aucun impact sur les comptes consolidés du Groupe.

La filiale Beauté Privée Espana a été liquidée en date du 31 août 2023.

Hormis ces deux sorties de périmètre, aucune autre variation de périmètre n'a eu lieu sur l'exercice 2023.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Principes comptables

Chiffre d'affaires

Ventes de marchandises et services

Le Groupe reconnaît son chiffre d'affaires conformément à la norme IFRS 15.

Les produits des activités ordinaires sont évalués sur la base du prix contractuel des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Le revenu associé est reconnu lorsque l'obligation de performance est satisfaite, soit lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service. La plupart des transactions effectuées par le Groupe entrent dans le champ d'IFRS 15 et ne comportent généralement qu'une seule obligation de performance, lors de la délivrance du bien ou du service au client.

Les produits des activités ordinaires figurent nets de taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

Les revenus provenant de la vente de marchandises (ventes effectuées sur une base ferme ou sur une base conditionnelle) sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les marchandises sont livrées et que par conséquent le client obtient le contrôle des biens et services achetés.

S'agissant des ventes de voyages, compte tenu des termes conclus avec ses partenaires, le Groupe est agent dans les transactions et reconnaît un chiffre d'affaires net à la date du départ du client.

Passifs de contrats

Un passif sur contrat reflète une obligation pour une entité de fournir à son client des biens ou des services pour lesquels elle a déjà reçu une contrepartie du client.

Le Groupe enregistre des passifs sur contrats principalement au titre de ses programmes de fidélité des clients, des avances perçues, et de ses ventes pour lesquelles tout ou partie de l'obligation de performance est à réaliser (notamment les retours à honorer en cas de demande de la part des clients).

Programme de fidélité (Bons de parrainage ou bon d'achats)

Le Groupe a mis en place un programme de parrainage selon lequel le site accorde aux internautes lors du premier achat effectué par un nouveau membre qu'ils ont parrainé, un bon d'achat d'un montant fixe utilisable à compter de cette date. Ce bon leur donne droit à une réduction sur leurs achats de produits sur le site durant la période de validité de ce bon. Les avantages cumulés par les clients dans le cadre de ces programmes constituent une obligation de performance distincte de la vente initiale. En conséquence, un passif sur contrat est comptabilisé au titre de cette obligation de performance. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

De la même manière, dans le cadre de sa stratégie de fidélisation le Groupe peut être amené à offrir ponctuellement à ses membres des bons d'achat pour stimuler leur engagement.

Retours

Les retours de marchandises en provenance des clients sont reconnus comme une annulation de la vente initiale. A la clôture, un passif de contrat est constitué pour tenir compte des retours prévus non encore intervenus à date mais relatifs à des transactions de la période écoulée. La contrepartie de ce passif se traduit par une diminution du chiffre d'affaires.

Charges opérationnelles courantes

Afin de mieux appréhender les particularités de son activité, le Groupe présente un compte de résultat par fonction, faisant ressortir les charges opérationnelles courantes suivantes :

- Coût des ventes ;
- Marketing ;
- Logistique et traitement des commandes, correspondant :
 - aux charges directement rattachées aux produits vendus ;
 - aux frais logistiques ;
- Frais généraux et administratifs.

Les charges opérationnelles courantes comprennent, notamment, les amortissements sur les immobilisations incorporelles (y compris les amortissements sur actifs reconnus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises) et corporelles.

Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

L'ensemble des charges opérationnelles courantes, déduites du chiffre d'affaires, permet d'obtenir *le résultat opérationnel courant* qui est un indicateur clé de performance de l'activité du Groupe.

Sur cette base *le résultat opérationnel* est obtenu en déduisant du résultat opérationnel courant les éléments suivants :

- les coûts des paiements en actions, qui comprennent la charge résultant de l'étalement de la juste valeur des actions gratuites et options de souscription d'actions attribuées au personnel sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires. Le Groupe considère que cette charge est impactée par le caractère aléatoire lié aux nouveaux plans d'attributions d'actions gratuites qui pourraient être approuvés par les actionnaires de la Société et par les incertitudes sur l'atteinte des performances conditionnant l'attribution des actions à la fin de la période d'acquisition;
- les autres produits et charges ou produits opérationnels non-courants.

Résultat net

Le résultat net est obtenu en déduisant du résultat opérationnel les éléments suivants :

- le coût de l'endettement financier net, qui comprend notamment les intérêts sur dettes financières calculées sur la base du taux d'intérêt effectif, les intérêts payés dans le cadre des contrats de location financement diminués des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ;
- les autres produits et charges financiers ;
- la charge d'impôt courant et différé.

4.1. EBITDA

Principes comptables

En complément du résultat opérationnel le Groupe présente ses résultats également sous forme d'un EBITDA (« Earnings before interest, tax, depreciation and amortization »).

L'EBITDA est un autre indicateur clé de performance de l'activité du Groupe. Il est suivi par le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8 et il est obtenu en éliminant du résultat net :

- l'amortissement des actifs reconnus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises ;
- les amortissements sur les immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les coûts des paiements en actions, qui comprennent la charge résultant de l'étalement de la juste valeur des actions gratuites et options de souscription d'actions attribuées au personnel ainsi que les charges sociales afférentes ;
- les autres charges ou produits opérationnels non-courants ;
- le coût de l'endettement financier net et les autres produits et charges financiers ;
- la charge d'impôt de l'année.

en K€	Notes	2023	2022
Résultat net		492	319
Am. des actifs incorp. reconnus à l'occasion d'un regroupement d'entreprise		1 617	1 426
Am. et dép. des immobilisations		13 869	13 858
<i>dont amort. en Logistique et traitement des commandes</i>		4 305	4 126
<i>dont amort. en Frais généraux et administratifs</i>		9 564	9 732
Coût des paiements fondés sur des actions	5.11	1 519	708
Éléments non récurrents	4.4	5 439	1 801
Coût de l'endettement financier		1 903	1 030
Autres produits et charges financiers		- 1 710	-
Impôt sur les bénéfices		497	369
EBITDA		23 627	19 510
<i>EBITDA en % du CA</i>		<i>3,49%</i>	<i>3,0%</i>

4.2. Informations par zone géographique

Principes comptables

Informations sectorielles

Un secteur opérationnel est une composante distincte de l'entité qui génère des revenus et des dépenses afférentes, et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différente des autres secteurs opérationnels. Un secteur opérationnel est suivi et analysé régulièrement par le principal décideur opérationnel de la Société afin de mesurer la performance de ce secteur et d'allouer des ressources distinctes.

Selon les critères d'IFRS 8, compte tenu de l'exploitation d'une plateforme opérationnelle unique pour servir ses différents marchés, de la mutualisation des ressources allouées aux différentes entités du Groupe pour assurer des fonctions transverses (comme les approvisionnements ou le marketing par exemple), la direction du Groupe suit et analyse les performances des ventes de produits et services sur Internet à partir d'un unique secteur opérationnel.

Le Groupe déploie son offre en France et dans 6 autres pays à partir de son unique plateforme basée en France.

Pour présenter le chiffre d'affaires et le total des actifs non courants, le Groupe regroupe ses clients selon leur origine géographique sur les deux zones suivantes :

France	International
France métropolitaine et DOM-TOM	Belgique, Espagne, Italie, Portugal, Pays-Bas, Maroc

Les chiffres se présentent comme suit :

en K€	2023			2022		
	Total consolidé	France	Internat.	Total consolidé	France	Internat.
Ventes Internet	665 190	536 224	128 966	649 825	532 344	117 480
Autre	11 974	10 445	1 529	7 545	6 936	608
Chiffre d'affaires total	677 163	546 668	130 495	657 369	539 281	118 089
Croissance des ventes	3,01%	1,37%	10,51%	-9,2%	-10,5%	-2,7%
EBITDA en % du CA	3,5%	3,7%	2,5%	0,0%	0,0%	0,0%

Seul l'EBITDA consolidé est suivi par la Direction au niveau du Groupe pour apprécier les performances en termes de rentabilité et orienter les investissements.

L'EBITDA présenté pour la zone France et International à titre d'information a été reconstitué en allouant les charges opérationnelles afférentes à l'activité courante en fonction du chiffre d'affaires de chaque zone géographique.

Le total des actifs non courants par zone géographique est le suivant :

en K€	2023			2022		
	Total consolidé	France	Internat.	Total consolidé	France	Internat.
Total des actifs non-courants	214 372	194 553	19 819	223 781	204 649	19 133

Les actifs non courants sont composés des immobilisations incorporelles (y compris les goodwill) et corporelles, des droits d'utilisations comptabilisés dans le cadre d'IFRS 16, des actifs financiers non courants (majoritairement des dépôts et cautionnements) et des impôts différés actifs.

4.3. Charges opérationnelles courantes par nature

Le résultat opérationnel courant inclut les charges opérationnelles suivantes :

en K€	2023	2022
Coût des ventes	- 418 317	- 412 669
Charges externes	- 160 242	- 157 986
Charges de personnel	- 75 693	- 67 329
Impôts et taxes	- 3 118	- 2 819
Dotations aux amortissements	- 13 869	- 13 858
Dotations aux dépréciations et provisions	1 071	
Autres produits et charges d'exploitation	1 144	1 519
Charges opérationnelles courantes	- 669 023	- 653 143

4.4. Autres produits et charges opérationnels non-courants et coût des paiements en actions

Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les charges ou produits significatifs jugés de nature non-récurrente par le Groupe pour la compréhension de son activité, comme par exemple

- des plus-values et des moins-values de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- des frais de restructuration approuvés par la direction ;
- des coûts des litiges ;
- des frais relatifs aux regroupements d'entreprises, y compris les coûts liés à la rémunération de services rendus post acquisition par des actionnaires des sociétés acquises ;
- des dépréciations de goodwill.

Au titre de l'exercice 2023, les coûts des paiements en actions et les autres produits et charges opérationnels non-courants comprennent essentiellement les éléments suivants :

- une charge résultant des attributions gratuites d'actions y compris les contributions sociales afférentes s'élevant à -1,5 million d'euros ;
- des coûts liés à la rémunération de services rendus post acquisition de la société Symmetric d'un montant de 2,9 millions d'euros ;
- du versement d'une indemnité relative à l'annulation de la prise d'espaces supplémentaires auprès d'un prestataire logistique pour -1,5 million d'euros ;
- de la moins-value de cession d'une encartonneuse automatique pour 0,2 million d'euros.

Au titre de l'exercice 2022, les coûts des paiements en actions et les autres produits et charges opérationnels non-courants comprennent essentiellement les éléments suivants :

- une charge résultant des attributions gratuites d'actions y compris les contributions sociales afférentes s'élevant à -0,7 million d'euros ;
- des coûts liés à l'acquisition de la filiale Symmetric pour 1,2 million d'euros ;
- des dons à la fondation d'entreprise Showroomprivé, au fonds de dotation et à diverses associations caritatives pour -0,2 million d'euros ;
- des frais liés à un projet n'ayant pas abouti pour -0,2 million d'euros.

4.5. Impôts sur le bénéfice

Principes comptables

La charge d'impôts de l'exercice résulte de l'impact de l'impôt exigible dû dans les différentes juridictions où le Groupe est actif ainsi que l'impact des impôts différés.

Impôts exigibles

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de l'exercice, déterminé en utilisant le taux d'impôt en vigueur, et comprend tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. L'impôt exigible inclut également tout impôt qui provient de la déclaration de dividendes.

Une convention d'intégration fiscale a été mise en œuvre à partir du 1er janvier 2012, entre l'ensemble des entités françaises du Groupe. Au titre de cette convention, chaque entité enregistre sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, la société mère enregistrant de son côté tous profits éventuels.

La CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) est considérée comme entrant dans le champ d'application d'IAS 12 et donc considérée comme un impôt sur le résultat.

Impôts différés

Le Groupe peut être amené à comptabiliser des impôts différés en cas :

- de différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les bénéfices futurs imposables sont évalués par rapport au renversement des différences temporelles imposables. Si le montant des différences temporelles ne suffit pas à comptabiliser l'intégralité d'un actif d'impôt différé, les bénéfices futurs imposables, ajustés du renversement des différences temporelles, sont évalués par rapport au plan d'activité de chacune des filiales du Groupe.

À chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs des entités fiscales détenant des pertes fiscales reportables significatives. La recouvrabilité des impôts différés actifs est appréciée au regard des plans d'affaires utilisés pour les tests de dépréciation. Ces plans peuvent éventuellement être retraités de spécificités fiscales.

Les impôts différés actifs afférant à ces pertes fiscales ne sont pas reconnus lorsque les faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concernés ne le permettent pas, notamment lorsque :

- l'horizon des prévisions fondées sur les plans d'affaires utilisés pour les tests de dépréciation et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent pas d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes.

Charge d'impôt de l'exercice

Les charges et produits d'impôt au titre de l'exercice 2023 s'analysent comme suit :

en K€	2023	2022
Impôts différés	- 148	574
Impôts exigibles	- 349	- 943
Impôts sur les bénéfices	- 497	- 369

Au regard des résultats sur l'exercice pour les sociétés du périmètre d'intégration fiscale, le Groupe a imputé 1,8 million d'euros du stock de déficits fiscaux sur ses bénéfices (cf. note 5.11).

Les filiales Symmetric et Saldi Privati ont respectivement imputé 1 million d'euros et 0,3 million d'euros du stock de déficits fiscaux sur le résultat imposable de l'exercice.

Au 31 décembre 2023, les actifs d'impôt différé liés aux reports déficitaires s'élèvent à 16,4 millions d'euros et concernent le périmètre d'intégration fiscale en France et l'Italie. Les déficits reportables non activés au 31 décembre 2023 s'élèvent à 18 millions d'euros et concernent l'Italie.

Au titre de l'exercice 2023, la charge d'impôt effectif recouvre :

- le produit d'impôt sur les sociétés du périmètre d'intégration fiscale pour 0,2 million d'euros ;
- les impôts sur les résultats bénéficiaires dus par les filiales SRP Maroc pour -0,2 million d'euros ;
- les charges de « contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises » (CVAE) en France à hauteur de -0,4 million d'euros.

Réconciliation du taux d'imposition effectif avec le taux théorique

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'impôt théorique applicable en France s'analyse comme suit :

en K€	2023	2022
<i>Résultat global</i>	492	319
Réintégration de la charge d'impôts	- 497	-369
Résultat global avant charge d'impôts	989	688
Taux d'imposition en France	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	255	178
Eléments de rapprochement avec le taux effectif:		
Non-reconnaissance d'impôts différés sur pertes de la période	28	117
Reconnaissance d'IDA nés au cours de périodes antérieures	-113	-875
Différences permanentes	664	715
CVAE (IRAP) nette d'IS	360	485
Incidence de taux	30	-43
Mécénat	-348	-276
Impacts des déficits antérieurs non activés utilisés sur la période	-330	-183
Autres	-49	251
Charge d'impôt réel	497	369
<i>Taux effectif d'impôt</i>	50%	54%

5. NOTES SUR LE BILAN

5.1. Goodwill

Principes comptables

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en date d'acquisition (conformément à la norme IFRS 3 révisée), qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe (cf. note 2.5). La différence entre la contrepartie transférée et l'actif net identifié est comptabilisé en goodwill.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée augmentée le cas échéant du montant des participations ne donnant pas le contrôle ;
- la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes ; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Dans les 12 mois qui suivent l'acquisition, le prix d'acquisition doit être affecté aux actifs et passifs identifiables acquis. Cette affectation peut donner lieu à la reconnaissance d'actifs incorporels tels que marque, fichier adhérent, technologie...

Quand la différence entre l'actif net identifié et la contrepartie transférée est négative, le profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur, qui doit être calculée comme étant la somme des justes valeurs transférées par l'acquéreur, des passifs repris par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel à la date de clôture ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur (cf. note 5.1).

Le tableau ci-dessous détaille les écarts d'acquisition au 31 décembre 2023 :

en K€	31/12/2022	Entrées de périmètre	Sortie de périmètre	Dotations de l'exercice	31/12/2023
Goodwill	129 912				129 912
Dép. Goodwill	-				-
Total valeur nette	129 912				129 912

Le Goodwill de la filiale Symmetric acquise le 31 mai 2022 d'une valeur de 6,2 millions d'euros n'a fait l'objet d'aucune modification sur la période d'allocation ayant expiré au cours de l'exercice 2023.

Test de valeur

Principes comptables

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les goodwill et les marques qui ne font pas l'objet d'un amortissement.

Dans le cadre du contrôle de la valeur du goodwill, ainsi que de l'ensemble des autres actifs incorporels et corporels tels que détaillés aux notes 5.2 et 5.3, un test de dépréciation est réalisé au 31 décembre de chaque année. Ce test consiste à comparer la valeur comptable de l'UGT à sa valeur recouvrable qui correspond à la valeur la plus élevée de la juste valeur minorée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés.

La valeur d'utilité est estimée en utilisant des projections de flux de trésorerie sur la base des prévisions d'exploitation existantes, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation (s'appuyant sur le coût moyen pondéré du capital) ont été appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Unités génératrices de trésorerie

La valeur recouvrable est testée au niveau d'une unité génératrice de trésorerie (UGT). Compte tenu de son activité de ventes en ligne et de son organisation, notamment l'exploitation d'une plateforme opérationnelle unique et une mutualisation de l'ensemble des ressources allouées aux différentes entités du Groupe pour assurer des fonctions clés, le Groupe n'a identifié qu'une seule UGT.

Etant donné le modèle opérationnel mis en place par le Groupe, les marques inscrites à l'actif du bilan n'entraînent aucune redevance et ne sont pas testées distinctement de l'unique l'UGT identifiée par le Groupe.

Méthode pour déterminer la valeur d'utilité

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur d'utilité de cette seule unité générant ses flux de trésorerie (unités génératrices de trésorerie).

S'appuyant sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés (méthode dite des « discounted cash-flows »), l'évaluation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire, qui incluent des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation (s'appuyant sur le coût moyen pondéré du capital) et de croissance à long terme sur la période au-delà de cinq ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont appliqués à l'évaluation de l'unité générant les flux de trésorerie.

Dépréciation d'actifs

Lorsque la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT ».

➤ Hypothèses de valorisation

Au 31 décembre 2023, les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur de cette unité génératrice de trésorerie sont les suivantes :

- méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie : DCF;
- nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés puis projetés à l'infini : 5 ans (la cinquième année étant projetée à l'infini) ;
- taux de croissance à long terme : 2,0% (2022 : 2,0%) ;
- taux d'actualisation : 10,5% (2022 : 10,5%).

Dans le cadre des prévisions sous-jacentes, le Groupe part d'une suite logique de sa croissance d'activité pour converger graduellement vers la croissance perpétuelle de la période normative.

Dans ce contexte le taux de rentabilité (sur la base de l'EBITDA) trouve un niveau normatif légèrement inférieur à la moyenne sur les 5 années projetées.

Au 31 décembre 2023, les impacts climatiques impactant les enveloppes d'investissements afférentes aux entrepôts de stockage du Groupe représentent des montants limités dans les hypothèses de projections de flux de trésorerie.

➤ **Résultat de valorisation**

Le résultat de ce test de dépréciation, n'a pas conduit à la reconnaissance de perte de valeur au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, dans le cadre des analyses de sensibilité du calcul à la variation des paramètres-clés, ci-après les variations du taux d'actualisation et du taux de marge opérationnelle qui ramèneraient la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie au niveau de la valeur comptable des actifs qui la composent :

- Une hausse du taux d'actualisation de 300 points de base ;
- Une baisse de la marge opérationnelle (EBITDA) pour le flux normatif de 150 points de base

5.2. Autres immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont évaluées initialement à leur coût d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles peuvent-être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

L'amortissement est calculé linéairement en fonction de la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Conformément à IAS 38, les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche en vue de la production de développements et projets informatiques (applications, logiciels applicatifs etc.) et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation lorsque le Groupe peut démontrer :

- la faisabilité technique, son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et sa capacité à la mettre en service ou à la vendre ;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou son utilité pour le Groupe).

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main-d'œuvre directe. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Durées d'utilité et amortissements

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 3 ans

- Fichier membre : 7 ans
- Technologie : 7 ans
- Marque : non amortie
- Dépenses de développement : 4 ans
- Relations clientèles : 7 à 8 ans

Les principes de dépréciation sont détaillés dans la note 5.1 (« Test de valeur »).

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles concernent principalement la capitalisation d'une partie des frais de développement engagés durant la période. Ces dépenses concernent essentiellement l'amélioration de la version mobile du site internet, le développement du site internet lui-même et des systèmes de traitement des commandes client, incluant l'optimisation de la logistique ainsi que le déploiement d'un ERP comptable.

en K€	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2023
Frais de développement	46 583	7 328					53 911
Logiciels	3 928	159			- 630	- 27	3 430
Marques	36 209						36 209
Fichier membres	17 266					- 264	17 002
Immobilisations incorporelles en cours	342	161				- 467	36
Autres immobilisations incorporelles	85					- 63	22
Immobilisations incorporelles	104 413	7 648	-	-	- 630	- 821	110 610
Amt/Dép. frais de développement	- 34 662			- 6 176			- 40 838
Amt/Dép. logiciels	- 2 918			- 475	630	27	- 2 736
Amt/Dép. fichier membres	- 12 559			- 1 619		327	- 13 851
Amt/dép. immobilisations incorporelles	- 50 139	-	-	- 8 270	630	354	- 57 425
Total valeur nette	54 274	7 648	-	- 8 270	-	- 467	53 184

Le flux de reclassement et de mise au rebut correspond principalement à des sorties d'immobilisations totalement amorties et obsolètes ainsi qu'à l'abandon de projets en cours.

en K€	31/12/2021	Acquisitions	Dotations de l'exercice	Variations de Périmètre	Reclassements	Mises au rebut	31/12/2022
Frais de développement	40 470	6 113					46 583
Logiciels	10 088	4		155	- 5 405	- 914	3 928
Marques	32 419			3 790			36 209
Fichier membres	13 258			4 008			17 266
Immobilisations incorporelles en cours	-	92		136	114		342
Autres immobilisations incorporelles	77			8			85
Immobilisations incorporelles	96 312	6 209	-	8 097	- 5 291	- 914	104 413
Amt/Dép. frais de développement	- 28 326		- 6 336				- 34 662
Amt/Dép. logiciels	- 7 703		- 507	- 68	4 524	836	- 2 918
Amt/Dép. fichier membres	- 11 128		- 1 427	- 4			- 12 559
Amt/dép. immobilisations incorporelles	- 47 157	-	- 8 270	- 72	4 524	836	- 50 139
Total valeur nette	49 155	6 209	- 8 270	8 025	- 767	- 78	54 274

5.3. Immobilisations corporelles

Principes comptables

Immobilisations corporelles

Comptabilisation et évaluation initiale

Les immobilisations corporelles figurent initialement au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

Durées d'utilité et amortissements

L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la Direction.

L'amortissement est calculé linéairement en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principes de dépréciation sont détaillés dans la note 5.1 (« Test de valeur »). Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

- Agencements et aménagements : 5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels : 3 à 10 ans
- Matériels de bureau : 3 ans
- Matériels informatique et photographique : 3 ans
- Mobiliers : 3 à 7 ans
- Matériels de transport : 5 ans

Contrats de location

La norme IFRS 16 conduit les entreprises louant des actifs significatifs dans le cadre de leur activité à reconnaître un actif et une dette financière correspondant à l'engagement de location.

Cette norme est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Sur la base des analyses engagées, le Groupe a identifié des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 pour les locations de bâtiments propres à l'activité de production, et les locations de bâtiments à usage de bureaux.

En application d'IFRS 16, l'ensemble des contrats de location (à l'exception des contrats décrits ci-après) est comptabilisé au bilan du Groupe par la constatation d'un actif immobilisé correspondant au droit d'utilisation du bien qui sera amorti sur la durée de location retenue et d'une dette locative au titre des loyers futurs.

Les principaux contrats suivants n'ont pas été inscrits au bilan du Groupe :

- Contrats concernés par les exemptions énoncées ci-dessus ;
- Contrats considérés comme des contrats de service pour lesquels la charge de loyer est constatée directement dans le compte du résultat du Groupe en résultat opérationnel ;

Contrats considérés comme des actifs substituables dès lors que le bailleur a la possibilité de modifier l'emplacement du locataire sans versement d'une contrepartie financière significative.

Les taux d'actualisation appliqués aux contrats immobiliers sont basés sur le taux d'emprunt marginal de l'entité juridique ayant souscrit le contrat de location, à défaut des taux appliqués par les bailleurs.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes du contrat et les éventuelles périodes de renouvellement prévues que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ainsi que les options de renouvellement que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer. En France, il a été retenu, le plus souvent, une période de 9 ans pour les baux immobiliers.

Le Groupe a choisi d'appliquer la mesure de simplification suivante : les loyers des contrats immobiliers et d'équipement correspondant à un actif de faible valeur unitaire ou à une location de courte durée (inférieure à 12 mois) sont comptabilisés directement en charges.

➤ **Actifs dont le Groupe est propriétaire**

en K€	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Dotations	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2023
Installations tech, matériel & outillage	18 719	262	- 666			2	18 317
Immobilisations corporelles en cours	208	39	- 79			- 129	39
Avances et acomptes s/immo. corp.	-						-
Autres immobilisations corporelles	28 668	1 156	- 150		- 7	- 181	29 486
Immobilisations corporelles	47 595	1 457	- 895	-	- 7	- 308	47 842
Amt/Dép. constructions et agencements	-						-
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	- 10 204		243	- 1 239		-	- 11 200
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	- 18 981		109	- 2 911	7	279	- 21 497
Amt/dép. immobilisations corporelles	- 29 185	-	352	- 4 150	7	279	- 32 697
Total valeur nette	18 410	1 457	- 543	- 4 150	-	- 29	15 145

Les principales variations des autres immobilisations corporelles sur l'exercice 2023 sont consécutives à des aménagements et agencements.

en K€	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Dotations	Variations de Périmètre	Reclassements	Mises au rebut	31/12/2022
Installations tech, matériel & outillage	17 781	860			41	37		18 719
Immobilisations corporelles en cours	484	27			-	- 303		208
Autres immobilisations corporelles	27 206	1 730	- 129		75		- 214	28 668
Immobilisations corporelles	45 471	2 617	- 129	-	116	- 266	- 214	47 595
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	- 8 979			- 1 225	- 6	6		- 10 204
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	- 16 468		118	- 2 797	- 27	- 6	199	- 18 981
Amt/dép. immobilisations corporelles	- 25 447	-	118	- 4 022	- 33	-	199	- 29 185
Total valeur nette	20 024	2 617	- 11	- 4 022	83	- 266	- 15	18 410

Les principales variations des autres immobilisations corporelles sur l'exercice 2022 peuvent s'expliquer par des travaux d'aménagement dans les entrepôts (1,3 million d'euros).

➤ Droit d'utilisation en application d'IFRS16

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi :

en K€	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Dotations	Résiliation de contrat	Modification de contrat de location	31/12/2023
Droit d'utilisation	26 048	526			- 503	- 2 618	23 453
Immobilisations corporelles	26 048	526	-	-	- 503	- 2 618	23 453
Amt/Dép. du droit d'utilisation	- 11 233			- 3 140	503		- 13 870
Amt/dép. immobilisations corporelles	- 11 233	-	-	- 3 140	503	-	- 13 870
Total valeur nette	14 815	526	-	- 3 140	-	- 2 618	9 583

De nouveaux contrats entrant dans la définition de la norme IFRS 16 ont été activés au cours de l'exercice 2023. Certains contrats ont par ailleurs été suspendus ou ont pris fin durant cette même période sans renouvellement. Le montant de -2,6 millions d'euros résulte de la diminution de durée de contrats entraînant une réduction du droit d'utilisation et de la dette associée (cf. note 5.12.).

5.4. Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2023, les autres actifs financiers sont composés des éléments suivants :

en K€	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2023
Titres de participation non consolidés	-	100	-			100
Prêts, cautionnements et autres créances	3 018	310				3 328
Immobilisations financières	3 018	410	-	-	-	3 429
Dépréciations des titres	-	-	-	-	-	-
Dép. prêts, cautionnements et autres créances	-	-	-	-	-	-
Dép. immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total valeur nette	3 018	410	-	-	-	3 429

en K€	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2022
Prêts, cautionnements et autres créances	2 244	1 530	- 662	69	- 163	3 018
Immobilisations financières	2 244	1 530	- 662	69	- 163	3 018
Dép. prêts, cautionnements et autres créances	-	-	-	-	-	-
Dép. immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total valeur nette	2 244	1 530	- 662	69	- 163	3 018

5.5. Stocks

Principes comptables

La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le « FIFO » (premier entré, premier sorti).

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur estimée de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent (coûts d'approche). Cette valeur tient également compte des escomptes, remises, rabais et ristournes obtenues des fournisseurs.

Une dépréciation est comptabilisée sur la base d'une analyse de l'ancienneté, de la nature et de la rotation du stock afin de prendre en compte la perte de valeur y afférant si la valeur de réalisation estimée est inférieure à la valeur comptable.

La valeur de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité et en tenant compte des différents canaux de distribution qui existent au sein du Groupe

en K€	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur brute	Dépr.	Valeur nette	Valeur brute	Dépr.	Valeur nette
Stocks d'emballages et fournitures	528		528	867		867
Stocks de marchandises	99 382	- 9 989	89 393	88 557	- 10 683	77 874
Total Stocks	99 910	- 9 989	89 921	89 424	- 10 683	78 741

Une reprise nette de dépréciation des stocks de marchandises a été comptabilisée au cours de la période pour +0,7M€ et a été comptabilisée dans l'agrégat « Coût des ventes » dans le résultat opérationnel.

5.6. Clients, avances et acomptes versés

Principes comptables

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués sur la base du prix de chaque transaction lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

en K€	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur brute	Dépr.	Valeur nette	Valeur brute	Dépr.	Valeur nette
Créances clients	13 331	- 1 021	12 310	11 824	- 910	10 914
Avances et acomptes versés, avoirs à recevoir	14 978	- 1 742	13 236	10 227	- 906	9 321
Total Clients et comptes rattachés	28 309	- 2 763	25 546	22 051	- 1 816	20 235

5.7. Ventilation des actifs financiers courants et non courants par échéance

en K€	31/12/2023	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Prêts, cautionnements et autres créances	3 328	2 766		56	22	484
Total Immobilisations financières	3 328	2 766	-	56	22	484
Créances clients	12 310	12 080	230			
Produits à recevoir	4 365	4 365				
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	8 871	8 871				
Total Clients et comptes rattachés	25 546	25 316	230	-	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices	668	668				
Total Etat, Impôt sur les bénéfices	668	668	-	-	-	-
Créances sur personnel & org. sociaux	30	30				
Créances fiscales - hors IS	18 750	18 750				
Autres créances	1 354	1 354				
Charges constatées d'avance	11 596	11 596				
Total Autres créances	31 730	31 730	-	-	-	-
Total Créances	61 272	60 480	230	56	22	484

en K€	31/12/2022	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Prêts, cautionnements et autres créances	3 018	2 209	17	38	303	451
Total Immobilisations financières	3 018	2 209	17	38	303	451
Créances clients	10 914	10 914				
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	9 321	9 321				
Total Clients et comptes rattachés	20 235	20 235				
Etat, Impôt sur les bénéfices	3 248	3 248				
Total Etat, Impôt sur les bénéfices	3 248	3 248	-	-	-	-
Créances sur personnel & org. sociaux	20	20				
Créances fiscales - hors IS	24 168	24 168				
Autres créances	690	690				
Charges constatées d'avance	14 103	14 103				
Total Autres créances	38 981	38 981				
Total Créances	65 482	64 673	17	38	303	451

5.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'équivalents de trésorerie selon IAS 7. Les OPCVM ne répondant pas à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie sont classés en autres actifs courants.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

en K€	31/12/2023	31/12/2022
Placements à court terme	-	35 000
Banques	70 574	48 477
Trésorerie nette	70 574	83 477

Sur l'exercice 2023, la variation nette de la trésorerie pour -13 million d'euros s'explique essentiellement par :

- Le remboursement d'emprunts lié au refinancement de la dette pour un montant de 10 millions d'euros ;
- Le remboursement de la dette locative pour un montant de 3,1 millions d'euros ;

5.9. Engagements envers le personnel

Principes comptables

Régime de retraite à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en charges de personnel le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, le Groupe ne constate aucune provision au titre de ces régimes.

Régime de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant.

La variation de la provision a été la suivante au cours de l'exercice 2023 :

en K€	31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Reclassement	31/12/2023
Provisions pour pensions et retraites LT	621	118		135		874
Provisions pour pensions et retraites CT	7	10				17
Total	628	128	-	135	-	891

La variation de la provision était la suivante au cours de l'exercice 2022 :

en K€	31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Reclassement	31/12/2022
Provisions pour pensions et retraites LT	206	76		- 154	493	621
Provisions pour pensions et retraites CT	4				3	7
Total	210	76	-	- 154	496	628

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière du Groupe SRP sont les suivantes :

	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	3,12%	3,70%
Mode de départ à la retraite	A l'initiative du salarié	A l'initiative du salarié
Âge de départ à la retraite *	64 ans	62 ans
Progression de salaire	3,50%	3,50%
	o Cadres : 22,98%	o Cadres : 23,92%
Taux moyen de turnover	o Agents de maîtrise : 37,28%	o Agents de maîtrise : 40,66%
	o Employés : 22,64%	o Employés : 28,78%
	o Cadres : 43,00%	o Cadres : 43,02%
Taux de charges patronales	o Agents de maîtrise : 32,00%	o Agents de maîtrise : 36,11%
	o Employés : 27,00%	o Employés : 27,56%
Taux de mortalité	INED 16-18	TGH-TGF 00-05

**La réforme des retraites en France votée au cours de l'année 2023, repoussant l'âge de départ à la retraite à 64 ans, n'a pas d'impact significatif sur les engagements au titre des prestations définies au 31 décembre 2023.*

5.10. Provisions

Principes comptables

Une provision est reconnue dans l'état de la situation financière consolidée à la clôture d'un exercice si, et seulement si, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le cas échéant, la charge de désactualisation de la provision est comptabilisée en charge financière.

en K€	31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reprises (prov. utilisée)	Reprises (prov. non utilisée)	Reclassement	31/12/2023
Provisions pour litiges > 1 an	-					-
Provisions pour litiges < 1 an	3 530	1 685	- 2 046	- 1 231		1 936
Total Provisions pour risques	3 530	1 685	- 2 046	- 1 231	-	1 936
Autres provisions pour charges > 1 an	95	128			164	388
Autres provisions pour charges < 1 an	164	-			- 164	-
Total Provisions pour charges	259	128	-	-	-	388
dont provisions > 1 an	95	128	-	-	164	388
dont provisions < 1 an	3 694	1 685	- 2 046	- 1 231	- 164	1 936

Les dotations nettes de reprises aux provisions pour litiges concernent la provision pour des litiges salariés et commerciaux pour +0,2 million d'euros et une reprise nette de provisions pour litiges réglementaires pour -2 millions d'euros. Les dotations aux provisions pour charges correspondent principalement à la contribution patronale liée à l'attribution des plans d'actions gratuites au cours de l'exercice.

Suite à la décision de la Cour de cassation concernant l'acquisition de congés payés pendant un arrêt maladie, une provision a été comptabilisée pour un montant de 0,3 million d'euros.

en K€	31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprises (prov. utilisée)	Reprises (prov. non utilisée)	Reclassement	31/12/2022
Provision pour passifs Saldi Privati	-					-
Provisions pour litiges > 1 an			-		-	-
Provisions pour litiges < 1 an	4 095	1 641	- 1 392	- 825	10	3 530
Total Provisions pour risques	4 095	1 641	- 1 392	- 825	10	3 530
Autres provisions pour charges > 1 an	445					95
Autres provisions pour charges < 1 an	108					164
Total Provisions pour charges	553	-	-	-	-	259
dont provisions > 1 an	445	-	-	-	-	95
dont provisions < 1 an	4 203	1 641	- 1 392	- 825	10	3 694

5.11. Impôts différés

en K€	31/12/2022	Incidence résultat	Décompens- ation	Variations de périmètre	Impacts sur les réserves	31/12/2023
Impôts différés - actif	2 859	-219	14 586		30	17 255
Impôts différés - passif	- 493	-69	14 586			14 024
Solde net d'impôts différés	3 352	- 150	-	-	30	3 231
Ventilation de l'impôt différé par nature						
ID / différences temporaires	- 308	159				- 150
ID / Autres retraitements	501	-40				460
ID / Activation / Utilisation de reports déficitaires	16 879	-352				16 527
ID / PPA	- 10 649	415				- 10 235
ID / Retraitement des engagements de retraite	-	-30			30	-
ID / Retraitement du crédit bail locataire	4	-3				-
ID / R&D	- 3 075	-298				- 3 372
Solde net d'impôts différés par Nature	3 352	- 148	-	-	30	3 231

en K€	31/12/2021	Incidence résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Impacts sur les réserves	31/12/2022
Impôts différés - actif	4 511	364		- 2 016		2 859
Impôts différés - passif	29	- 271		- 4	- 247	- 493
Solde net d'impôts différés	4 482	635	-	- 2 012	247	3 352
Ventilation de l'impôt différé par nature						
ID / différences temporaires	- 430	122				- 308
ID / Autres retraitements.	520	- 304			285	501
ID / Activation / Utilisation de reports déficitaires	16 525	354				16 879
ID / PPA	- 9 005	368		- 2 012		- 10 649
ID / Retraitement des engagements de retraite	-	38			- 38	-
ID / Retraitement du crédit-bail locataire	4					4
ID / R&D	- 3 132	57				- 3 075
Solde net d'impôts différés par Nature	4 482	635	-	- 2 012	247	3 352

5.12. Emprunts et dettes financières

Principes comptables

La ventilation des passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

L'ensemble des dettes est enregistré initialement à la juste valeur. Après leur comptabilisation initiale, le Groupe évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

Les emprunts et autres passifs financiers au coût amorti sont évalués à l'émission à la juste valeur de la contrepartie reçue, puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les frais de transaction, primes d'émission et primes de remboursement directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de la valeur de ce passif financier. Les frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le Groupe a consenti aux intérêts ne donnant pas le contrôle de certaines filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces options est établi selon une formule de calcul prédéfinie et les options peuvent être exercées à compter d'une date définie. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont présentés en "passifs financiers". La dette financière est réévaluée à chaque clôture conformément aux clauses contractuelles (à la juste valeur ou à la valeur actualisée s'il s'agit d'un prix fixe) et, en l'absence de précisions apportées par les normes IFRS, avec une contrepartie en résultat financier.

en K€	31/12/2022	Emprunts levés	Emprunts remboursés	Juste valeur	Reclassements	Modification de contrat de location	31/12/2023
Emprunts auprès établis. de crédit	30 394				- 10 129		20 265
Dettes locatives	12 407	306			- 3 670	- 2 618	6 425
Total Dettes financières non courantes	42 801	306	-	-	- 13 799	- 2 618	26 692
Emprunts auprès établis. de crédit	10 127		- 10 105		10 129		10 151
Dettes locatives	3 111	305	- 3 355		3 670		3 731
Autres emprunts et dettes assimilées	1 856			- 141			1 715
Concours bancaires (trésorerie passive)	-						-
Concours bancaires (dettes)	59						59
Total Dettes financières courantes	15 153	305	- 13 460	- 141	13 799	-	15 656
Total Emprunts et dettes financières	57 955	611	- 13 460	- 141	-	- 2 618	42 348

Au 31 décembre 2023, la variation des dettes financières excluant les dettes locatives s'explique principalement par le remboursement des emprunts bancaires pour 10 millions d'euros.

Le montant de 1,7 million d'euros sur la ligne « Autres emprunts et dettes assimilées » correspond à la juste valeur de la dette de put comptabilisée dans le cadre de l'acquisition de la filiale SYMMETRIC S.A.S. en 2022.

Le montant de -2,6 millions d'euros correspond à la réduction de la dette consécutive à la diminution de la durée du contrat de location sous-jacent.

en K€	31/12/2021	Emprunts levés	Emprunts remboursés	Variations de périmètre	Reclassements	31/12/2022
Emprunts auprès établis. de crédit	39 938			633	- 10 177	30 394
Dettes locatives	14 379	262	- 17	605	- 2 822	12 407
Total Dettes financières non courantes	54 317	262	- 17	1 238	- 12 999	42 801
Emprunts auprès établis. de crédit	10 093	-	- 9 955	187	9 802	10 127
Dettes locatives	2 829	131	- 3 134	88	3 197	3 111
Autres emprunts et dettes assimilées	-			1 856		1 856
Concours bancaires (dettes)	23	59	- 23			59
Total Dettes financières courantes	12 945	190	- 13 112	2 131	12 999	15 153
Total Emprunts et dettes financières	67 263	452	- 13 129	3 369	-	57 955

5.13. Ventilation des passifs courants et non courants par échéance

en K€	31/12/2023	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Dettes locatives	10 156	3 731	1 774	1 476	1 150	2 025
Autres emprunts et dettes assimilées	32 190	11 925	10 131	10 044	90	0
Total emprunts et dettes assimilées	42 348	15 656	11 905	11 520	1 240	2 026
Dettes fournisseurs	39 146	39 146				
Fournisseurs - Factures non parvenues	77 046	77 046				
Clients - Avances et acomptes reçus	19 828	19 828				
Total Fournisseurs et comptes rattachés	136 020	136 020	-	-	-	-
Etat - impôts sur les bénéfices	120	120				
Total Impôts sur les bénéfices	120	120	-	-	-	-
Dettes envers les organismes sociaux	5 863	5 863				
Dettes sociales	11 407	11 407				
Dettes fiscales	12 073	12 073				
Autres dettes	5 988	5 988				
Produits constatés d'avance	13 083	13 083	-	-	-	-
Total Autres dettes	48 414	48 414				
TOTAL	226 901	200 210	11 905	11 520	1 240	2 026

en K€	31/12/2022	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Dettes locatives	15 818	3 111	2 903	2 892	2 690	3 940
Autres emprunts et dettes assimilées	40 000	10 000	10 000	10 000	10 000	-
Total emprunts et dettes assimilées	55 818	13 111	12 903	12 892	12 690	3 922
Dettes fournisseurs	51 287	51 287				
Fournisseurs - Factures non parvenues	77 917	77 917				
Clients - Avances et acomptes reçus	14 668	14 668				
Total Fournisseurs et comptes rattachés	143 871	143 871	-	-	-	-
Etat - impôts sur les bénéfices	19	19				
Total Impôts sur les bénéfices	19	19	-	-	-	-
Dettes envers les organismes sociaux	13 430	13 430				
Dettes sociales	-	-				
Dettes fiscales	10 399	10 399				
Autres dettes	1 941	1 941				
Produits constatés d'avance	14 937	14 937	-	-	-	-
Total Autres dettes	40 707	40 707				
TOTAL	240 415	197 990	12 903	12 892	12 690	3 940

5.14. Définition des classes d'actifs et de passifs financiers par catégorie comptable

La ventilation des actifs et passifs financiers par catégorie comptable, de même que le niveau de juste valeur correspondant est présenté dans le tableau ci-après :

31/12/2023						Niveau de juste valeur		
en K€								
Classes d'actifs et de passifs	Actifs/Passifs évalués à la JV par le compte de résultat	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Actifs/Passifs évalués à la JV par capitaux propres	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur de la classe	Cotations sur un marché actif Niveau 1	Modèle interne basé sur des données observables Niveau 2	Modèle interne sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers	100	3 329		3 429	3 429		3 429	
Créances d'exploitation et autres créances courantes		57 276		57 276	57 276		57 276	
Trésorerie et Equivalents de trésorerie		70 574		70 574	70 574	70 574		
TOTAL ACTIF	100	131 179	-	131 279	131 279	70 574	60 705	-
Emprunts et dettes financières		26 692		26 692	26 692		26 692	
Autres dettes non courantes			874	874	874		874	
Emprunts et concours bancaires		15 656		15 656	15 656		15 656	
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes		184 434		184 434	184 434		184 434	
TOTAL PASSIF	-	226 782	874	227 656	227 656	-	227 656	-

31/12/2022						Niveau de juste valeur		
en K€								
Classes d'actifs et de passifs	Actifs/Passifs évalués à la JV par le compte de résultat	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Actifs/Passifs évalués à la JV par capitaux propres	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur de la classe	Cotations sur un marché actif Niveau 1	Modèle interne basé sur des données observables Niveau 2	Modèle interne sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers		3 018		3 018	3 018		3 018	
Créances d'exploitation et autres créances courantes		59 216		59 216	59 216		59 216	
Trésorerie et Equivalents de trésorerie		83 477		83 477	83 477	83 477		
TOTAL ACTIF	-	145 711	-	145 711	145 711	83 477	62 234	-
Emprunts et dettes financières		42 801		42 801	42 801		42 801	
Autres dettes non courantes			621	621	621		621	
Emprunts et concours bancaires		15 153		15 153	15 153		15 153	
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes		184 578		184 578	184 578		184 578	
TOTAL PASSIF	-	242 533	621	243 153	243 153	-	243 153	-

5.15. Plans d'options de souscription d'actions

Principes comptables

Des options d'achat et de souscriptions d'actions ont été accordées à un nombre défini de salariés et mandataires sociaux du Groupe. Elles donnent droit de souscrire à des actions Showroomprive Groupe S.A. au cours d'une période de 10 ans, en cas de réalisation de conditions spécifiques, à un prix d'exercice fixe déterminé lors de leur attribution.

Les options font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié ou au mandataire social à la date d'octroi. La charge relative à ces options est reconnue en autres produits et charges opérationnels, sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres.

La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle de « Black and Scholes », dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie, le prix de référence de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du prix de l'action, et le taux d'intérêt sans risque. La charge comptabilisée tient également compte des hypothèses de turnover de l'effectif bénéficiant de l'attribution d'options.

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 5 août 2010, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 27 octobre 2014, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Les principales caractéristiques de ces plans et les bases de calcul sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°5	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9
Date de l'assemblée générale	05/08/2010	05/08/2010	05/08/2010	27/10/2014
Date du conseil d'administration	15/10/2012	15/04/2013	04/10/2013	27/10/2014
Nb total d'options autorisées	1 260 000			84 500
Nb total d'options attribuées au cours des exercices précédents	400 830	214 519	57 708	89 127
Nb total d'options exercées au cours des exercices précédents	-160 812	-74 506	-40 355	-36 258
Nb total d'options annulées au cours des exercices précédents	-126 406	-48 438	-2 343	-15 624
Nb total d'options restantes au 31 décembre 2022	113 612	91 576	15 010	37 245
Nb total d'options exercées sur la période	-	-	-	-
Nb total d'options attribuées au cours de l'exercice				
Nb total d'options annulées au cours de l'exercice	-113 612	-91 576	-15 010	
Nb total d'options restantes au 31 décembre 2023	-	0	0	37 245
Durée d'acquisition moyenne pondérée des options (en années)	2	2	2	2
Prix de l'action à la date d'attribution / par hypothèse, considéré comme égale au prix d'exercice	5,2	5,2	5,6	7,2
Prix d'exercice (en €)	2,53	2,53	2,73	3,5
Volatilité attendue	35%	35%	35%	35%
Juste valeur unitaire moyenne pondérée à la date d'attribution	0,42	0,37	0,77	1,24

En fonction des paramètres de calcul utilisés dans la détermination de la juste valeur selon le modèle de Black & Scholes, et sur la base d'une hypothèse actualisée du taux de turnover du personnel attributaire, aucune charge n'a été reconnue en « Autres charges opérationnelles » au 31 décembre 2023, comme c'était le cas lors de l'exercice précédent.

5.16. Plans d'attributions gratuites d'actions

Principes comptables

Des plans d'attributions gratuites d'actions ont été mis en place au profit des salariés et mandataires sociaux. Conformément à la norme IFRS2, les actions gratuites font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié ou au mandataire social à la date d'octroi. La charge relative à ces actions, ainsi que les contributions sociales afférentes, sont reconnues sur la ligne « coûts des paiements en actions », sur la période d'acquisition.

Les conditions d'acquisition des droits autres que les conditions de marché ne sont pas prises en considération dans l'estimation de la juste valeur, mais dans les hypothèses d'attribution (taux de rotation du personnel, probabilité d'atteinte des critères de performance).

Cette valeur est enregistrée en charge de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie :

- d'une dette vis-à-vis du personnel pour les plans réglés en numéraire, réévaluée à chaque clôture en contrepartie du résultat ; et
- des capitaux propres pour les plans réglés en instruments de capitaux propres.

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 25 septembre 2015, le 30 mai 2016 et le 26 juin 2017, le 26 juin 2018 et le 28 juin 2021, le Conseil d'Administration à attribuer à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des actions gratuites. Ces plans sont soumis à des conditions de présence et de performance.

Les principales caractéristiques de ces plans et les bases de calcul sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Date de l'assemblée générale	Date du conseil d'administration	Nb total d'actions gratuites autorisées	Nb total d'actions gratuites attribuées au cours des exercices précédents	Nb total d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	Nb total d'actions gratuites exercées	Nb total d'actions annulées	Nb total d'actions restantes au 31 décembre 2023	Durée d'acquisition moyenne pondérée des actions gratuites (en années)	Prix de l'action à la date d'attribution
Plan n°21	28/06/2021	16/12/2021	1 070 020	1 070 020	-	-	-718 412	351 608	2	2,14
Plan n°22	28/06/2021	21/06/2022	453 018	453 018	-	-	-113 254	339 764	2	1,19
Plan n°23	28/06/2021	21/06/2022	858 300	858 300	-	-120 569	-389 659	348 072	2	1,19
Plan n°24	22/06/2022	15/12/2022	1 951 218	1 951 218	-	-	-705 183	1 246 035	2	1,72
Plan n°25	22/06/2022	15/12/2022	447 562	447 562	-	-	-231 172	216 390	2	1,72
Plan n°26	22/06/2022	08/03/2023	750 000		750 000	-	-225 000	525 000	2	1,535
Plan n°27	22/06/2022	08/06/2023	180 000		180 000	-	-22 500	157 500	2	1,394

En fonction des paramètres de calcul utilisés dans la détermination de la juste valeur et sur la base d'une hypothèse actualisée de l'atteinte des critères de performance associés aux plans (EBITDA et chiffre d'affaires consolidé et GMV), la charge reconnue en « Autres charges opérationnelles » s'élève à 1,4 million d'euros pour l'exercice 2023 (hors contributions patronales). En 2022, cette charge s'élevait à 0,8 million d'euros.

Les attributions d'actions gratuites donnent lieu à une contribution patronale qui est exigible en date d'acquisition des droits et qui doit être étalée, comme la charge IFRS 2 sur la période d'acquisition des droits.

Le montant global restant à comptabiliser entre 2024 et 2027 au titre de ces plans serait de 2,9 millions d'euros.

Les actions propres achetées par le Groupe sont destinées pour la quasi-totalité à couvrir les engagements pris au titre des plans de souscription de stock options ou des plans d'attribution gratuite d'actions et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

5.17. Résultat par action

Principes comptables

L'information présentée est calculée selon les principes suivants :

Résultat de base par action

Le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice.

Résultat dilué par action

Le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives dont les options de souscription d'actions et les plans d'attributions gratuites d'actions (notes 5.15 Plans d'options de souscription d'actions et 5.16 Plans d'attribution gratuite d'actions).

Résultat net par action

	2023	2022
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de l'entité consolidante (en K€)	492	319
Nombre d'actions ordinaires pondérées	114 815 243	117 268 019
Résultat par action (en €)	0,004	0,003

Résultat net dilué par action

	2023	2022
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de l'entité consolidante (en K€)	492	319
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	116 146 315	118 253 510
Résultat dilué par action (en €)	0,004	0,003

5.18. Analyse de la variation du besoin en fonds de roulement

en K€	31/12/2022 Valeur nette	Variations avec impact sur la trésorerie	Mouvements de périmètre et autres mouvements	31/12/2023 Valeur nette
Stocks	78 741	11 180	-	89 921
Clients	20 235	5 313	- 4	25 546
Charges constatées d'avance	14 103	- 2 507		11 596
Autres actifs	24 878	- 4 565	- 178	20 134
Autres actifs courants	38 981	- 7 072	- 178	31 730
Total des actifs courants (1)	137 957	9 421	- 182	147 197
Fournisseurs	143 872	- 7 810	- 43	136 020
Produits constatés d'avance	14 937	- 1 855	1	13 083
Autres passifs	25 770	9 712	- 152	35 331
Autres passifs courants	40 707	7 857	- 151	48 414
Total des passifs courants (2)	184 579	47	- 194	184 434
Besoin en fonds de roulement (1)-(2)	- 46 622	9 373	13	- 37 237

en K€	31/12/2021 Valeur nette	Variations avec impact sur la trésorerie	Mouvements de périmètre et autres mouvements	31/12/2022 Valeur nette
Stock	62 564	14 330	1 847	78 741
Clients	20 312	- 1 241	1 165	20 235
Charges constatées d'avance	17 053	- 3 011	61	14 103
Autres actifs	19 986	4 538	354	24 878
Autres actifs courants	37 039	1 527	415	38 981
Total des actifs courants (1)	119 915	14 616	3 427	137 957
Fournisseurs	119 721	19 093	5 057	143 871
Produits constatés d'avance	16 538	- 2 538	937	14 937
Autres passifs	21 769	3 579	422	25 770
Autres passifs courants	38 307	1 041	1 359	40 707
Total des passifs courants (2)	158 028	20 134	6 416	184 578
Besoin en fonds de roulement (1)-(2)	- 38 113	- 5 519	- 2 989	- 46 622

6. EXPOSITION DU GROUPE AUX RISQUES FINANCIERS

6.1. Risque de marché

6.1.1. Risque de change

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative au risque de change sur ses activités opérationnelles. La grande majorité des transactions (ventes internet) effectuée par ses clients est facturée ou payée en euros. L'essentiel des achats effectués auprès des fournisseurs est facturé ou payé en euros.

Si l'euro s'apprécie (ou diminue) par rapport à une autre monnaie, la valeur en euro des éléments d'actif et de passif, de produits et de charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euro des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas varié dans la devise d'origine.

Une variation de 10% des parités sur les devises autres que les devises fonctionnelles des filiales n'auraient pas d'impact significatif sur le résultat net du Groupe de l'exercice 2023, comme cela a été le cas sur les exercices antérieurs.

6.1.2. Risque de taux d'intérêt

➤ Placements de trésorerie

Le Groupe est en principe exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses placements de trésorerie.

Le Groupe fait très peu de placements à court terme. L'impact d'une baisse des taux d'intérêt de 1 point aurait donc eu un impact non significatif sur le résultat net du Groupe, comme cela a été le cas en 2022.

➤ Financements bancaires

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur le financement structuré « Sustainability-linked syndicated facilities » d'un montant initial de 70 M€.

Ce financement comprend une tranche de crédit amortissable pour 50 millions d'euros et une tranche de crédit à tirage (G&A Facility) d'un montant maximum de 20 millions d'euros. Ces dettes bancaires ont une maturité à échéance décembre 2026 et sont à taux variable.

La charge d'intérêt afférente au cours de l'exercice 2023 s'est élevée à 1,6 million d'euros et prend en compte la variation du taux variable contractuel de référence de l'ordre de 187 points de base entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023. Une variation à la hausse ou à la baisse de 100 points de base de ce taux entraînerait un impact favorable ou défavorable de 0,4 million d'euros

Afin de se couvrir contre le risque lié au taux variable, le Groupe a procédé à des placements court terme de trésorerie avec la rémunération de comptes courants bancaires.

Cet accord, signé le 17 décembre 2021, a été conclu avec Caisse d'Épargne en qualité de coordinateur des financements et coordinateur ESG, avec un pool bancaire de 3 établissements (CADIF (Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Île-de-France), BNP Paribas, Société Générale)

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas tiré sur la ligne de crédit d'un montant maximal de 20 millions d'euros.

Dans le cadre du financement, le Groupe est soumis à des engagements spécifiques en matière de respect de ratios financiers (basés sur les dettes financières nettes / l'EDITDA). Les covenants sont respectés au 31 décembre 2023.

6.2. Risque de liquidité

Afin de gérer le risque de liquidité pouvant résulter de l'exigibilité des passifs financiers, que ce soit à leur échéance contractuelle ou par anticipation, le Groupe met en œuvre une politique de financement prudente reposant en particulier sur le placement de sa trésorerie excédentaire disponible en placements financiers sans risque.

6.3. Risque de crédit

Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie correspondent principalement :

- aux créances clients : ce risque est contrôlé quotidiennement à travers les processus d'encaissement et de recouvrement. En outre, le nombre élevé de clients individuels permet de minimiser le risque de concentration de crédit afférent aux créances clients ;

- et aux placements financiers : le Groupe a pour politique de répartir ses placements sur des supports monétaires de maturité courte, en général pour une durée inférieure à 1 mois, dans le respect de règles de diversification et de qualité de contrepartie.

La valeur comptable des actifs financiers comptabilisée dans les états financiers, qui est présentée déduction faite des pertes de valeur, représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit.

Le Groupe ne détient pas d'actifs financiers significatifs en souffrance et non dépréciés.

Les créances clients au 31 décembre 2023 par échéance de règlement sont les suivantes :

en K€	< 3 mois	> 3 mois et < 6 mois	> 6 mois et < 1 an	> 1 an	Total
Créances clients brutes	10 254	624	1 287	1 165	13 331
Dépréciations			-86	-935	-1 021
Créances clients nettes	10 254	624	1 201	230	12 310

7. PARTIES LIEES

7.1. Parties liées ayant un contrôle sur le Groupe

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a consenti aucun prêt ni emprunt en faveur de membres de la Direction du Groupe et aucune opération significative nouvelle n'a été réalisée avec les actionnaires et les membres des organes de direction.

La rémunération des mandataires sociaux est détaillée dans le tableau ci-dessous :

en K€	2023	2022
Rémunérations fixes	666	636
Rémunérations variables	187	295
Total	853	931

Les filiales du périmètre de consolidation du Groupe effectuent des transactions entre elles, éliminées dans le cadre des comptes consolidés.

7.2. Autres parties liées

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe réalise des transactions avec des entités partiellement détenues par certains dirigeants du Groupe. Ces opérations, réalisées sur la base de prix de marché, sont essentiellement relatives à la location des biens immobiliers suivants :

- Site des Sables d'Olonne ;
- Siège social à Saint Denis ;
- Siège social de la filiale en Espagne.

en K€	2023	2022
Charge d'amortissement du droit d'usage	948	911

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1. Engagements reçus

Néant.

8.2. Engagements donnés

Conformément aux conditions précisées dans le contrat d'acquisition The Bradery, le groupe s'est engagé à racheter la quote-part résiduelle du capital social auprès des fondateurs de The Bradery (puts exerçables respectivement à compter de 2025 et de 2026). Le montant afférent à cet engagement est variable et dépend de l'atteinte de certaines performances opérationnelles qui seront appréciée fin 2024 et fin 2025.

Le Groupe a pris un engagement en 2023 avec un cabinet de conseil dans le cadre d'un contrat de prestation de service destiné à dynamiser les actions marketing et commerciales. Les modalités de rémunération reposent uniquement sur les performances obtenues qui seront appréciées d'ici fin décembre 2025. A la date d'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2023, il était prématuré d'apprécier les retombées des actions mises en œuvre dans le cadre de ce contrat.

9. HONORAIRES D'AUDIT DU GROUPE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes pour le Groupe s'élève à 0,5 million d'euros et se décompose ainsi :

En K€	KPMG Audit	Autres membres du réseau KPMG	Grant Thornton	Autres cabinets	31/12/2023
SRP Groupe SA	128		115		243
Filiales intégrées globalement	59	52	40	63	214
Certification des comptes	187	52	155	63	457
SRP Groupe SA	57				57
Filiales intégrées globalement	6				6
Services autres que la certification des comptes	63	-	-	-	63
Total	250	52	155	63	520

10. EFFECTIF FIN DE PERIODE

Au 31 décembre 2023, les effectifs consolidés du Groupe sont les suivants :

No. d'employés	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	740	710
Non cadres	382	409
Total Effectif	1 122	1 119

La majorité des salariés du Groupe est située en France.

11. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture.